



## Entreprise fantome propriétaire du domaine & facturation d'images

Par **pocket67**, le **23/05/2012** à **18:15**

Bonjour,

En 2 mots, j'ai un client qui a voulu que je lui refasse son site, mais impossible de prendre contact avec l'ancien créateur, le domaine est enregistré à son nom et personne ne répond au téléphone, et son site internet est une belle coquille vide (<http://www.inventiv.fr>).

Donc au début du problème, j'ai ré-ouvert un autre nom de domaine et refait un autre site, en me disant que j'arriverais bien un jour à le contacter.... mais ca fait un an. L'hébergeur ne peut pas m'aider car le type est propriétaire du domaine.

Second problème :

Mon client vient de m'appeler a l'instant pour me dire qu'il vient d'avoir une facture de 2000 euros de Getty images pour des droits de photos non payés sur son ancien site. En gros Inventiv a mis des photos Getty sans les payer.

Donc la question est y'a t'il un recours par rapport au domaine ? à la facturation des images ?

Par **NOSZI**, le **23/05/2012** à **18:24**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien vos questions.

1) [www.inventiv.fr](http://www.inventiv.fr) est bien le site que vous souhaiteriez racheter pour votre client? il s'agit d'un site Internet exploité par la société INVENTIV : contacts [cyril\\_hekpazo@hotmail.fr](mailto:cyril_hekpazo@hotmail.fr) et 0675539701. Mais je ne comprends pas bien comment vous pourrez utiliser ce nom pour votre client alors qu'il appartient à un autre.

2) sur les photos, si vous avez publié des photos sur un Site Internet sans avoir les droits de reproduction des auteurs ou de leurs ayant-droit, vous avez fait de la contrefaçon. Vous pouvez payer la facture mais exigez en contrepartie d'avoir un contrat qui vous autorise à maintenir les photos sur votre site.

Cordialement

Par **pocket67**, le **23/05/2012** à **18:37**

1. Non, Inventiv est le site ou plutôt les personnes qui ont créé le site de mon client, qui est [www.paysagegaessler.fr](http://www.paysagegaessler.fr), celui que moi j'ai fait est [www.paysage-gaessler.fr](http://www.paysage-gaessler.fr).

Le contact je l'ai mais abonné absent depuis quasiment 1 an.

En gros Inventiv a créé le premier site en enregistrant le domaine à son nom.

2. Mon client n'était pas au courant que ces photos n'avaient pas été payées ! Pour lui c'était des photos dont Inventiv avait les droits. Les photos n'ont plus d'utilité à ce jour car le site est obsolète et le but est de le détruire.

Le truc c que mon client n'a rien payé niveau hébergement ou quoi que ce soit depuis la création, donc je présume que tout est géré par Inventiv.